



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 février 2015

1<sup>er</sup> partie

Ordre du Jour :

1. **Détermination du nombre des adjoints.**
2. **Election d'un adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire.**
3. **Désignation d'un délégué communautaire en remplacement d'un délégué communautaire démissionnaire.**

Membres présents :

CREACH Yvan, ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BOURGEON Chantal, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, MEUNIER Christian, JEYMOND Astrid, MURE RAVAUD Jérôme, MICLO Damien, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s excusé(e)s : BLAMBERT Micheline

Pouvoir(s): BLAMBERT Micheline => CREACH Yvan

**COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 17 février 2015 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

**La séance débute à 19h45**

Secrétaire de séance : Angélique MEUGNIER

**1. Détermination du nombre de postes d'Adjoint et détermination du rang du nouvel adjoint qui sera élu suite à la démission de Mme Patricia MOLARO.**

- le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. Vu la délibération en date du 4 Avril 2014 fixant à cinq le nombre des adjoint,

En vertu de: l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Considérant la démission de Madame MOLARO Patricia du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, acceptée par le représentant de l'Etat par courrier en date du 6 janvier 2015. Il vous est proposé de laisser à **5** le nombre de postes d'adjoint,  
Considérant qu'en cas de vacance, le Conseil Municipal peut désigner un nouvel adjoint et décider que cet adjoint occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ou à défaut, le nouvel adjoint prendra le dernier rang,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 18 voix pour et 1 abstention :

- **la détermination à 5 postes : le nombre d'adjoints au maire,**
- **la désignation d'un nouvel adjoint qui occupera le même rang que celui qu'occupait le démissionnaire soit le 3<sup>ème</sup> rang.**

## 2. **Election d'un adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire**

- Monsieur CREACH Yvan Maire, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-huit conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

**Mme MEUGNIER Angélique** a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

-Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : **Mr DICO Charles et Mr VIALLE Patrick**

- La candidate **FIORDALISI Christine** est élue avec 17 suffrages.

## 3 - **Désignation d'un délégué communautaire en remplacement d'un délégué communautaire démissionnaire.**

- Le délégué communautaire est désigné dans l'ordre de la liste « Unis pour l'avenir de Saint-Romans » et doit être de sexe féminin.
- **Mme Christine FIORDALISI** est désignée au poste de déléguée communautaire suite au désistement des autres candidates.

**La séance se termine à 20h15**

## 2ème partie

### Ordre du Jour :

#### **1. Approbation du compte-rendu précédent,**

#### **2. Délibérations**

##### **- *Conseil Municipal***

- Indemnité de fonction : Montant de l'indemnité - remplacement adjoint démissionnaire,
- Commissions communales (remplacement de l'adjoint démissionnaire)
- ✓ Commission Marandan : membre,
- ✓ Commission Restauration scolaire : membre,
- ✓ Révision listes électorales,
- ✓ Déléguée auprès de la Bibliothèque Municipale,
- ✓ PNRV déléguée titulaire,
- ✓ LA HALLE Pont en Royans, déléguée titulaire,
- ✓ ACCR, déléguée titulaire,
- ✓ Représentante association Amicale des Pompiers.

##### **- *Personnel communal :***

- Contrat groupe d'assurances des risques statutaires du personnel : autorisation pour déléguer le centre de gestion de négocier un contrat groupe,
- Suppression poste Adjoint technique territorial de 2ème classe de 27h50 (Ménage), et modification poste Adjoint technique territorial de 2ème classe de 13h00 à 35h00 par semaine,
- Convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour la formation du personnel communal,

##### **- *Finance :***

- Délibération pour concours du Receveur Municipal, Attribution d'indemnité à Monsieur Michel ORSET.

##### **- *Elections Départementales***

- Organisation bureau de vote et dépouillement.

#### **3. Questions diverses**

- Modification aide aux devoirs effectuée par les instituteurs.

## **COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 17 février 2015 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

**La séance débute à 20h15**

Secrétaire de séance : Angélique MEUGNIER

## 1. Approbation du compte-rendu précédent

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

## 2. Délibérations

### - *Conseil Municipal*

- Indemnité de fonction : Montant de l'indemnité - remplacement adjoint démissionnaire
  - Vu la délibération n°017/2014 en date du 11 Avril 2014 relative à l'indemnité de fonction des élus et fixant la répartition de l'enveloppe globale maximale des indemnités entre le Maire et les Adjoints,
  - Vu la délibération n°008/2015 déterminant le nombre d'adjoints et le rang du nouvel adjoint,
  - Vu le procès-verbal de l'élection d'un adjoint en date du 17/02/2015 proclamant Mme FIORDALISI Christine, Adjoint suite à la démission de Madame Patricia MOLARO,

Taux en pourcentage :

**Maire : 43 %,**

**1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème adjoint : 16.50%.**

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et sont automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

=> Délibération approuvée à 18 voix pour et 1 abstention

- Commissions communales (remplacement de l'adjoint démissionnaire)
  - ✓ Commission Marandan : **ARNAUD Marie-Françoise**, membre.
  - ✓ Commission Restauration scolaire : **ARNAUD Marie-Françoise**, membre.
  - ✓ Révision listes électorales : **FIORDALISI Christine**
  - ✓ Déléguée auprès de la Bibliothèque Municipale : **FIORDALISI Christine**
  - ✓ PNRV déléguée titulaire : **FIORDALISI Christine**
  - ✓ LA HALLE Pont en Royans, déléguée titulaire : **FIORDALISI Christine**
  - ✓ ACCR, déléguée titulaire : **ARNAUD Marie-Françoise**
  - ✓ Représentante association Amicale des Pompiers : **ARNAUD Marie-Françoise**

=> Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

### - *Personnel communal :*

- Contrat groupe d'assurances des risques statutaires du personnel : autorisation pour déléguer le centre de gestion de négocier un contrat groupe,

Le maire explique l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1er Janvier 2016.  
Régime du contrat : Capitalisation.

=> Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

- Suppression poste Adjoint technique territorial de 2ème classe de 27h50 (Ménage), et modification poste Adjoint technique territorial de 2ème classe de 13h00 à 35h00 par semaine,

Compte tenu du départ en retraite de l'agent Marie VIAL et de la réorganisation du service il convient de supprimer son emploi et par conséquent de modifier le temps de travail de Mme Houria HAMOUDI.

Vu l'avis du Comité technique réuni le 21 Janvier 2015 et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

=> Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

- Convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour la formation du personnel communal,

Le Maire précise au Conseil Municipal que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a transmis une convention cadre de participation financière pour les actions de formation du personnel communal.

Lecture de cette convention.

=> Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

#### - **Finances :**

- Délibération pour concours du Receveur Municipal, Attribution d'indemnité à Monsieur Michel ORSET.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

-De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

-D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

-Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à ORSET Michel, Receveur municipal.

=> Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

#### - **Elections Départementales**

- Organisation bureau de vote et dépouillement.  
**Voir tableau en annexe page 10**

### 3. **Questions et informations diverses.**

- Modification de l'aide aux devoirs effectuée par les instituteurs.

Ajout de 3 séances par semaine 45mn chacune.

- Baisse des dotations allouées à la commune.

Par rapport à la dotation de 2013

Moins 37994€ pour 2015

Moins 65020€ pour 2016

Moins 92050€ pour 2017

- Vote du budget le mardi 24 mars 2015 en présence du percepteur.
- Le permis de démolir du bâtiment des 4 routes a été déposé par la Sté ACTIS.
- Mr Bruno BOUVIER demande sa réintégration au sein de l'équipe technique de la commune à compter du mois d'avril 2015.
- Le point poste a été attribué par La Poste au Tabac Fabry à compter du mois de mai 2015.
- Un courrier a été lu à l'ensemble du conseil municipal concernant la remise en activité d'un comité des fêtes. Cette demande sera étudiée par la commission Communication.
- Lecture d'un courrier émanant de commerçants de St Romans pour l'étude de la création d'un Pôle Commercial sur le terrain de la CCBI situé derrière la maison DUC. Cette demande sera étudiée par la commission urbanisme.

**La séance se termine à 21h00**

Annexe

**ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES**  
**1er TOUR DE SCRUTIN**  
**22 mars 2015**

**Composition du bureau**

**Président** : CREACH Yvan

**Vice Président** : BLAMBERT Micheline

**Secrétaire** : CHOURREAU Gisèle

**Assesseurs (7)** : CHETAÏL Maurice, FIORDALISI Christine, ROLLAND Eric, DICO Charles, BARTHELEMY Marcel, JEYMOND Astrid, LAMBERTON Michel

**ATTENTION ! Toutes les personnes composant le bureau doivent être présentes à 8 heures et à 18 heures**  
**Et au moins 2 membres du bureau doivent être présents à chaque permanence**

<b>HORAIRES</b>	<b>PERMANENCES</b>		
<b>8 h à 10 h</b>	BOURGEON Chantale	ROLLAND Eric	JEYMOND Astrid
<b>10 h à 12 h</b>	CREACH Yvan	BARTHELEMY Marcel	MATRAS Françoise
<b>12 h à 14 h</b>	DICO Charles	CHETAÏL Maurice	MICLO Damien
<b>14 h à 16 h</b>	LAMBERTON Michel	FIORDALISI Christine	MURE-RAVAUD Jérôme
<b>16 h à 18 h</b>	BLAMBERT Micheline	CHOURREAU Gisèle	MEUGINER Angélique